

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

EXERCICE 2025

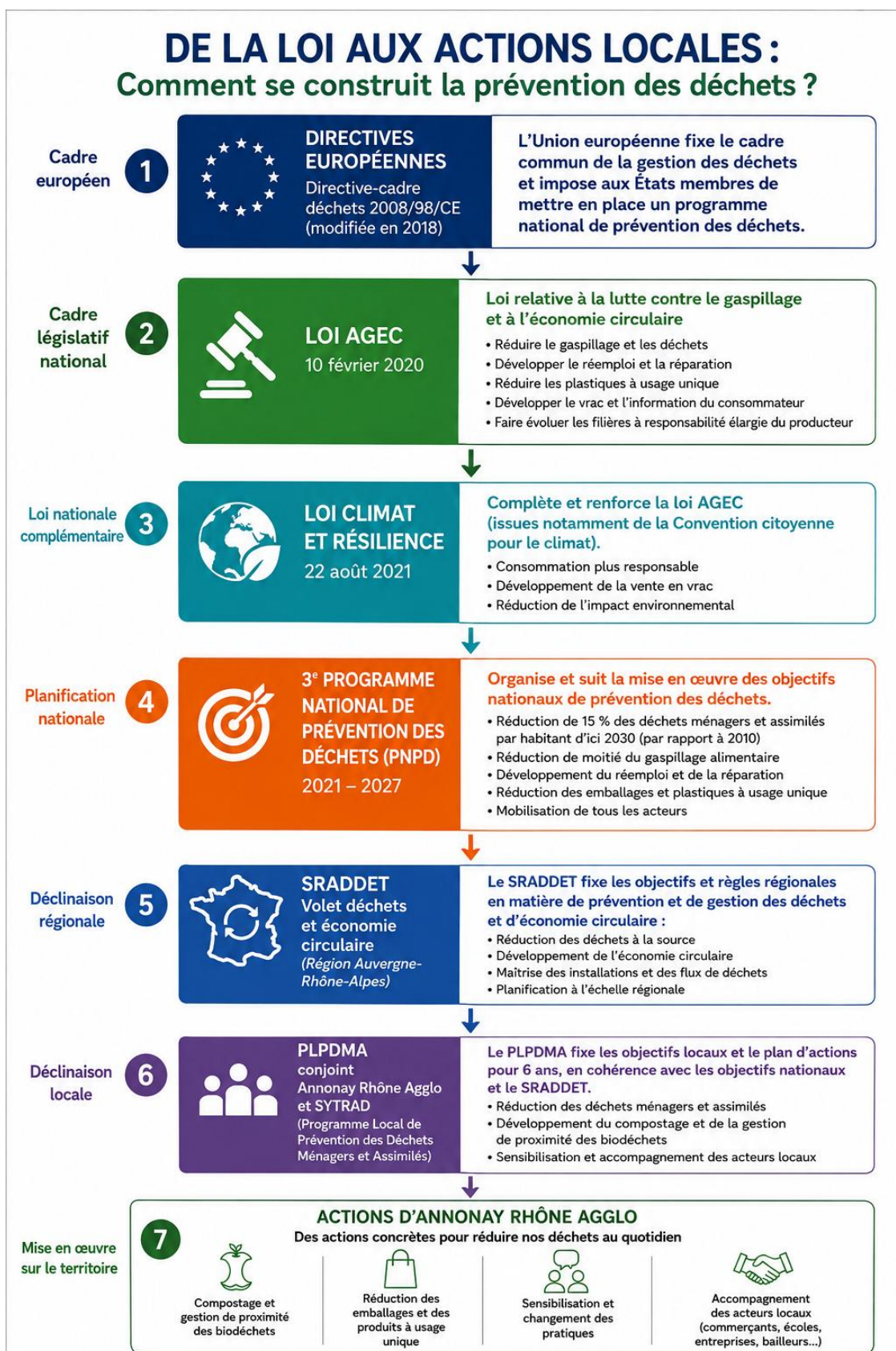
*Rapport établi conformément au décret
n°2015-1827 du 30 décembre 2015



Sommaire

1	Règlementation et planification sur la prévention et la gestion des déchets	3
2	Données 2024 sur la Région Auvergne Rhône Alpes.....	4
2.1	Stabiliser la production de déchets non dangereux non inertes	4
2.2	Augmenter la valorisation matière et organique	5
2.3	Le SYTRAD, le syndicat de traitement Ardèche Drôme	6
2.3.1	Une compétence complémentaire à celle d'Annonay Rhône Agglo.....	6
2.3.2	Des équipements dédiés au tri et à la valorisation	6
2.3.3	Une gouvernance partagée	7
2.4	MODECOM 2025 – SYTRAD	7
2.5	MODECOM 2025 – Annonay Rhône Agglo	8
2.5.1	Des ordures ménagères résiduelles encore trop importantes	8
2.5.2	Un enjeu collectif pour le territoire	9
3	Indicateurs techniques d'Annonay Rhône Agglo	10
3.1	Actions de prévention menées par la collectivité	10
3.1.1	Promotion du compostage individuel	10
3.1.2	Promotion du compostage partagé	10
3.1.3	Campagne 2025 « Tous au compost ».....	10
3.1.4	Animation de sensibilisation auprès du jeune public	11
3.1.5	Participation à des opérations de nettoyage post-inondation et organisation d'un nettoyage aux abords des lycées avec les élèves.	12
3.1.6	Participation au Festival « J'peux pas j'ai montgolfière » au côté du SYTRAD et de STILOOP 12	
3.1.7	Visites du centre de tri MÉTRIpolis	13
3.1.8	Sensibilisation au tri sur les points d'apport volontaire et en porte-à-porte	13
3.1.9	Sensibilisation interne au recyclage des DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)	13
3.2	Événements marquants 2025	14
3.2.1	LOGIPROX, le logiciel de suivi des composteurs partagés.....	14
3.2.2	Valorisation locale des déchets verts : conditions encore plus difficiles en 2025	14
3.3	Indicateurs relatifs à la collecte des déchets	16
3.3.1	Territoire desservi	16
3.3.2	Collecte des déchets ménagers	16
3.3.3	Collecte des déchets assimilés	22
3.3.4	Collecte des textiles	22
3.3.5	Collecte de l'amiante	22
3.3.6	Collecte des pneumatiques.....	22
3.4	Indicateurs relatifs au traitement des déchets.....	23
3.4.1	Localisation et nature des unités de traitement et des valorisations réalisées	23
4	Indicateurs financiers.....	24
4.1	Modalités d'exploitation du service	24
4.2	Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement	26
4.2.1	Dépenses réelles de fonctionnement du service	26
4.2.2	Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat 27	
4.2.3	Modalités de financement	27
4.2.4	Dépenses réelles d'investissement du service	28
4.2.5	Recettes d'investissement du service	28

1 Règlementation et planification sur la prévention et la gestion des déchets



2 Données 2024 sur la Région Auvergne Rhône Alpes

2.1 Stabiliser la production de déchets non dangereux non inertes

+7 kg/hab. entre 2023 et 2024

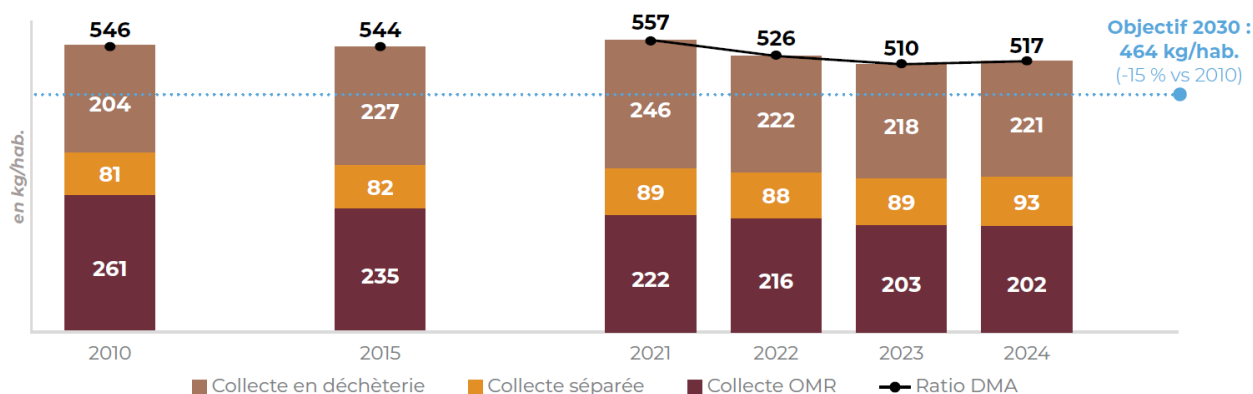


Figure 1: évolution des DMA en Auvergne Rhône Alpes (source ORDEC)

L'objectif de la loi AGEC sur ce point vise un objectif de 464 kg/hab de DMA¹ en 2030, soit une baisse de 53 kg/hab.



Pour mémoire, en 2024, Annonay Rhône Agglo a pris en charge le transport et le traitement de **606 kg/hab de DMA**, soit **89 kg/hab de plus** que la moyenne régionale.

L'année 2024 a été marquée par une pluviométrie record (la plus forte en 10 ans), entraînant une hausse des déchets verts et donc du ratio DMA/hab. Il est à noter qu'Annonay Rhône Agglo a subi des inondations en octobre 2024, 760 tonnes de déchets post-catastrophe ont été prises en charge sur les déchèteries et à travers des collectes spécifiques.



Pour mémoire, en 2024, Annonay Rhône Agglo a pris en charge le transport et le traitement de **106 kg/hab de déchets verts**, soit **68% de plus** que la moyenne régionale.

¹ DMA = déchets ménagers et assimilés

Déchets assimilés : Déchets collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets dont le producteur n'est pas un ménage

Déchets ménagers : Tous les déchets dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage

2.2 Augmenter la valorisation matière et organique

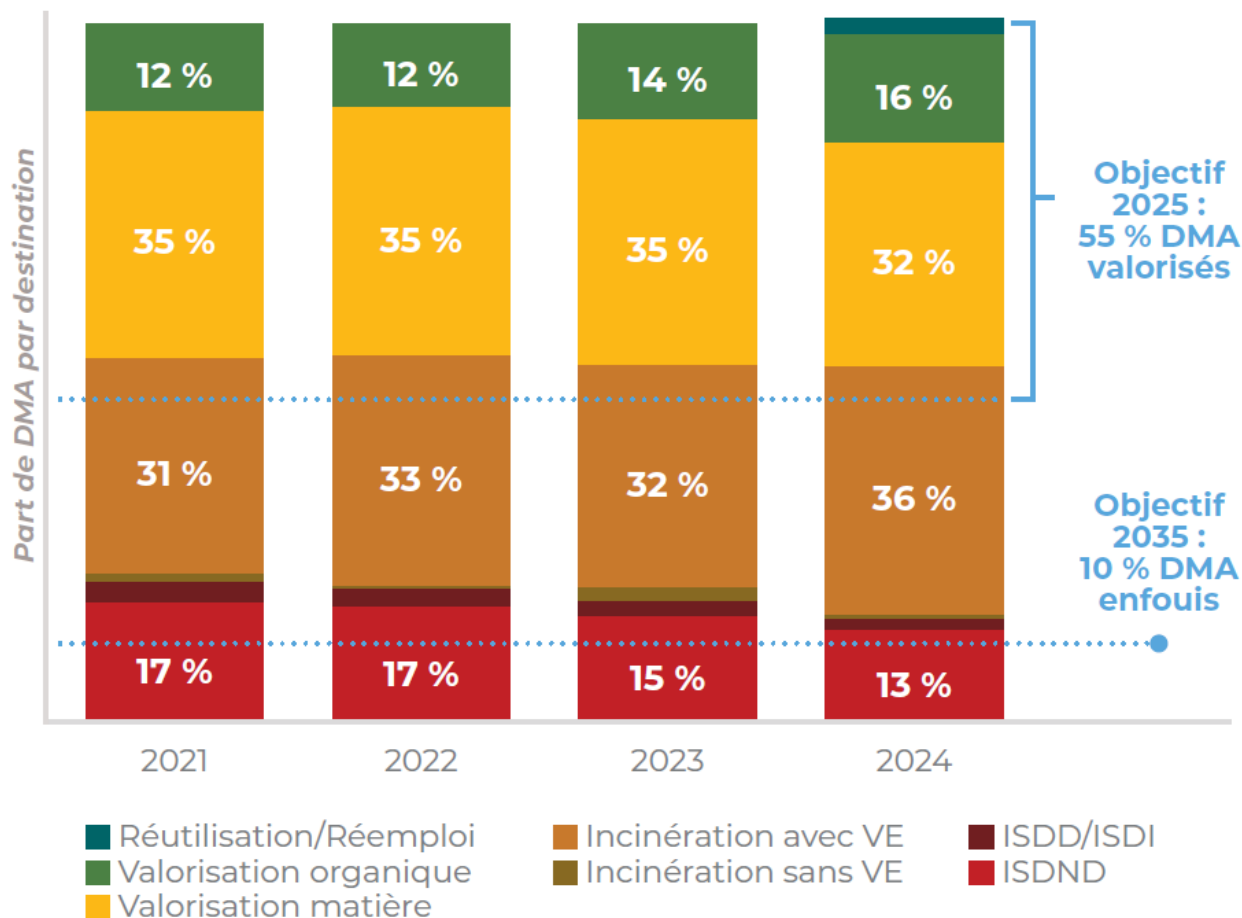


Figure 2 : destination de traitement des DMA (source ORDEC)²

48% des DMA sont valorisés sous forme matière ou organique contre les 55% en objectif 2025 et 13 % sont enfouis contre 10% attendus à objectif 2035.

² ISDD = installation de stockage déchets dangereux
 ISDI = installation de stockage déchets inertes
 ISDND = installation de stockage déchets non dangereux
 VE = valorisation énergétique

2.3 Le SYTRAD, le syndicat de traitement Ardèche Drôme

Le SYTRAD – Syndicat de traitement des déchets Ardèche-Drôme est un syndicat mixte créé en 1992. Il regroupe aujourd'hui 12 collectivités intercommunales, représentant 361 communes et près de 546 000 habitants du Nord et du Centre de l'Ardèche et de la Drôme. Il constitue ainsi un outil mutualisé permettant aux collectivités adhérentes d'organiser le traitement des déchets ménagers à une échelle adaptée aux enjeux techniques, environnementaux et économiques.

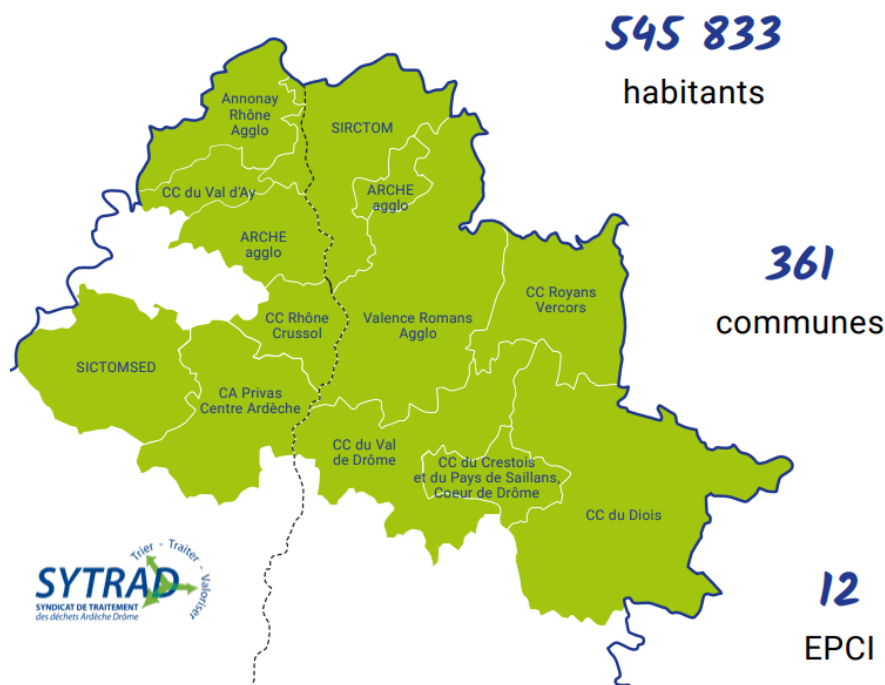


Figure 3 : Cartographie du territoire SYTRAD

2.3.1 Une compétence complémentaire à celle d'Annonay Rhône Agglo

La gestion des déchets repose sur une organisation à plusieurs niveaux.

Annonay Rhône Agglo exerce la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Elle assure notamment la collecte, la gestion des déchèteries, l'organisation des points de collecte, ainsi que les actions de prévention et de sensibilisation auprès des habitants. Depuis novembre 2023, l'ensemble des communes d'Annonay Rhône Agglo est adhérent au SYTRAD.

Le SYTRAD intervient principalement en aval de cette organisation, en assurant le traitement des déchets confiés par ses collectivités adhérentes. Pour Annonay Rhône Agglo, les ordures ménagères résiduelles sont ainsi orientées vers l'UVEOR³ de Saint-Barthélemy-de-Vals, tandis que les emballages et papiers issus de la collecte sélective sont triés au centre de tri MÉTRIpolis de Portes-lès-Valence.

Cette organisation permet de mutualiser les équipements et les investissements, tout en recherchant les meilleures solutions de valorisation des déchets à l'échelle du territoire.

2.3.2 Des équipements dédiés au tri et à la valorisation

Le SYTRAD exploite plusieurs installations complémentaires :

- Le centre de tri MÉTRIpolis à Portes-lès-Valence, qui sépare et conditionne les emballages, papiers, cartons et autres matériaux issus des collectes sélectives avant leur orientation vers les filières de recyclage ;
- Les UVEOR d'Étoile-sur-Rhône et de Saint-Barthélemy-de-Vals, qui assurent le traitement des

³ UVEOR=Usine de valorisation énergétique et organique

ordures ménagères résiduelles et permettent d'en extraire différentes matières valorisables ;

- Le centre de valorisation de Beauregard-Baret, notamment dédié à la production et à la valorisation des combustibles solides de récupération (CSR).

2.3.3 Une gouvernance partagée

Le SYTRAD est administré par des élus des collectivités adhérentes. Cette gouvernance permet aux intercommunalités de participer collectivement aux décisions relatives aux équipements, aux investissements, aux conditions de traitement et aux orientations stratégiques du syndicat.

Pour représenter Annonay Rhône Agglo : 5 élus titulaires et 5 élus suppléants siègent au conseil syndical dont 1 élu est Vice-Président au SYTRAD.

Au-delà du traitement, le SYTRAD contribue également aux démarches de prévention et de réduction des déchets, en lien avec ses collectivités membres. Annonay Rhône Agglo inscrit ainsi sa politique locale de prévention dans une démarche coordonnée avec le SYTRAD et les objectifs régionaux du SRADDET.

Pour aller plus loin : Retrouvez les rapports d'activité du SYTRAD à l'adresse suivante : <https://www.sytrad.fr/le-sytrad.html>

2.4 MODECOM 2025 – SYTRAD

Le MODECOM est un référentiel national normé permettant d'analyser la composition du flux d'ordures ménagères résiduelles, ou autrement dit le contenu des poubelles noires.

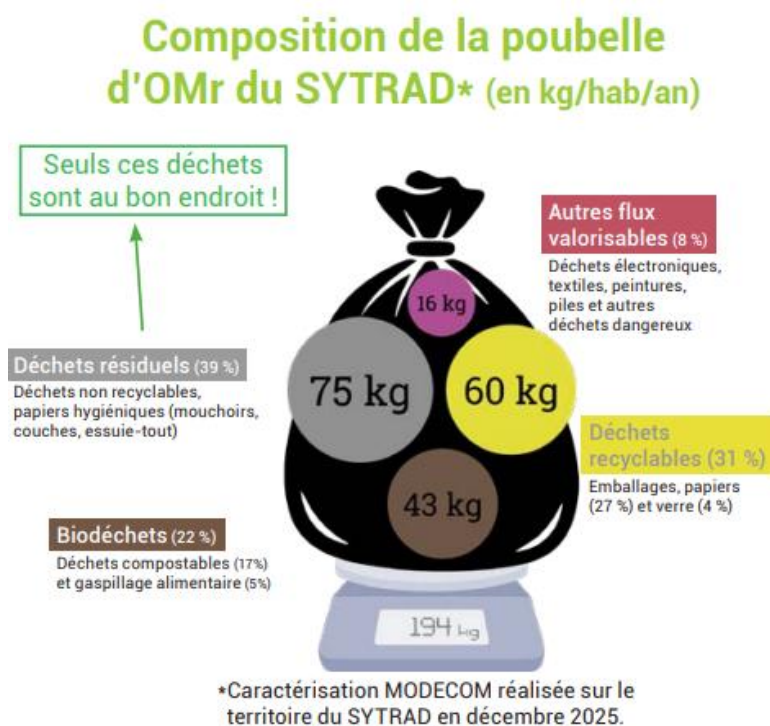


Figure 4 : Résultat du MODECOM 2025 du SYTRAD

L'analyse de cette illustration par rapport aux chiffres 2022 indique que :

- la moyenne annuelle d'ordures ménagères résiduelles par habitant du SYTRAD baisse (de 214 kg en 2022 à 194 kg en 2025).
- la part de déchets recyclables qui devrait être déposée dans les colonnes de tri (jaune, bleue ou verte) reste encore importante même si on observe une baisse (de 91Kg en 2022 à 60 Kg en 2025).

- 43 kg de déchets fermentescibles pourraient être sortis de la poubelle des ordures ménagères résiduelles s'ils étaient compostés.
- Encore 16 kg de déchets destinés à des filières de reprise en déchèterie se retrouvent dans les ordures ménagères dont parfois des médicaments ou des déchets dangereux.
- Pour conclure, 61% (contre 71% en 2022) du contenu de la poubelle noire n'est pas censé s'y retrouver.

Des marges de progression importantes subsistent pour réduire le volume des ordures ménagères résiduelles.

2.5 MODECOM 2025 – Annonay Rhône Agglo

Annonay Rhône Agglo a profité de la campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles commandée par le SYTRAD pour ordonner des caractérisations supplémentaires afin d'apprécier plus finement la composition des poubelles des habitants du territoire.

Ainsi 8 échantillons de déchets résiduels ont été prélevés sur l'ensemble des secteurs géographiques d'Annonay Rhône Agglo et permettent d'établir ce bilan :

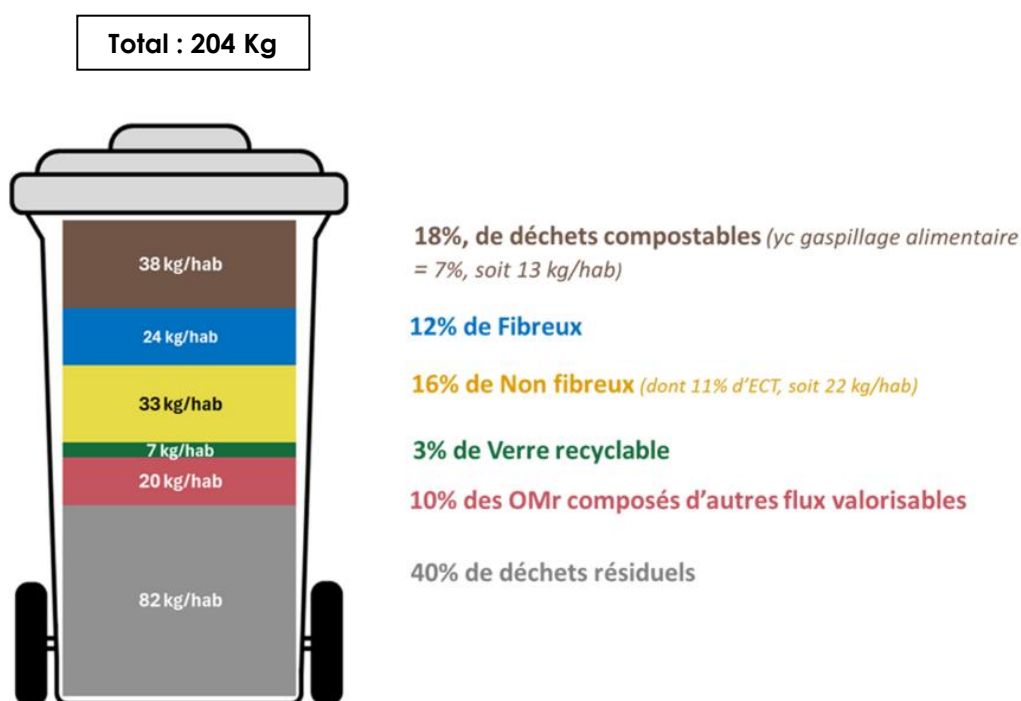


Figure 5 : Résultat du MODECOM 2025 d'Annonay Rhône Agglo

Les données disponibles montrent qu'une part importante des déchets déposés dans la poubelle noire pourrait encore être réduite, triée ou orientée vers une filière de valorisation adaptée.

2.5.1 Des ordures ménagères résiduelles encore trop importantes

Avec 204 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant et par an, le territoire d'Annonay Rhône Agglo se situe au-dessus de la moyenne des collectivités adhérentes au SYTRAD, qui s'établit à 194 kg/habitant/an et au-dessus de la moyenne nationale à 202 kg/hab/an.

L'analyse des déchets permet d'identifier plusieurs flux qui ne devraient pas se retrouver dans les ordures ménagères résiduelles :

- **Les emballages et papiers : encore un potentiel important de recyclage**

64 kg d'emballages recyclables et papier par habitant et par an sur Annonay Rhône Agglo ne sont pas triés, contre 60 kg à l'échelle du SYTRAD.

Soit environ 3 200 tonnes d'emballages et de papiers recyclables encore présentes dans les ordures ménagères.

Ces déchets pourraient pourtant être déposés dans les conteneurs dédiés au tri et rejoindre ainsi les filières de recyclage.

- **Les biodéchets : un enjeu prioritaire**

Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est généralisé.

Pourtant, environ 2 000 tonnes de biodéchets sont encore présentes chaque année dans les ordures ménagères résiduelles du territoire.

Épluchures, restes de repas, marc de café ou déchets végétaux peuvent être compostés.

Le développement du compostage et des solutions de proximité constitue donc un levier majeur pour réduire le poids de la poubelle noire.

- **Des déchets qui disposent de filières spécifiques**

Environ 20 kg par habitant et par an correspondent également à des déchets qui pourraient être orientés vers des filières dédiées : textiles, piles, ampoules, déchets de soins et autres déchets spécifiques.

Certains de ces déchets peuvent présenter des risques pour les agents lorsqu'ils sont déposés dans les ordures ménagères ou dans les conteneurs de tri.

Un potentiel de réduction de plus de 5 000 tonnes par an

<i>Cela représente l'équivalent d'environ 130 semi-remorques de 40 tonnes.</i>
--

Cette donnée illustre l'importance de poursuivre les efforts de prévention et de tri : la réduction des ordures ménagères ne dépend pas uniquement de la performance des équipements de traitement ; elle commence par le contenu de nos poubelles et donc du geste de chacun.

2.5.2 Un enjeu collectif pour le territoire

Le niveau d'ordures ménagères résiduelles observé sur Annonay Rhône Agglo est supérieur à la moyenne du SYTRAD et au niveau national.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à cette situation : modes de consommation, pratiques de tri, caractéristiques du territoire ou encore présence de personnes ne résidant pas durablement sur le territoire.

Dans certaines communes situées en limite du territoire communautaire, la présence de flux de déchets provenant de populations extérieures au territoire peut également constituer un facteur à prendre en compte. Ce phénomène appelé « tourisme de déchets », doit toutefois être objectivé avant d'en mesurer précisément l'impact.

Pour atteindre des objectifs de baisse des déchets, Annonay Rhône Agglo, au travers d'actions de sensibilisation, tente de promouvoir les « 5 R » : Refuser / Réduire / Réutiliser / Recycler / Retourner à la terre (composter).

3 Indicateurs techniques d'Annonay Rhône Agglo

3.1 Actions de prévention menées par la collectivité

3.1.1 Promotion du compostage individuel

En 2025, **234 composteurs individuels** ont été vendus par la collectivité.

Dans le cadre de l'opération « Compost et moi » :

- 21 réunions se sont tenues en 2025 permettant de sensibiliser 309 personnes à la pratique du compostage ;
- 102 composteurs en bois et 132 composteurs en plastique vendus aux habitants.

L'opération se poursuit en 2026.



3.1.2 Promotion du compostage partagé



5 nouveaux sites ont été installés en 2025 sur les communes de Saint Cyr, Vocance, Annonay, Quintenas et Saint Désirat.

Des bioseaux ont été distribués aux habitants lors des inaugurations ou lors de rencontre sur les sites de compostage partagé permettant d'échanger et donner les consignes pour utiliser les composteurs.

En 2025, les 14 composteurs installés ont permis de détourner **12,54 tonnes** de biodéchets des ordures ménagères résiduelles.

Figure 6 : Composteur partagé de Saint Désirat

3.1.3 Campagne 2025 « Tous au compost »

Annonay Rhône Agglo a renouvelé sa participation à l'opération nationale « Tous au compost » du 19 mars au 13 avril 2025.

Durant la quinzaine, voici les animations réalisées par Annonay Rhône Agglo :

- Vente de composteurs durant des permanences dans les déchèteries
- Sensibilisation aux petites bêtes du compost à la MJC et école de Vissenty à Annonay
- Broyage des déchets verts des habitants et sensibilisation à l'utilisation du broyat
- Formation de référent de site de compostage partagé à Saint-Marcel-les-Annonay
- Distribution de compost issus des composteurs partagés : explication du fonctionnement et de l'utilisation du compost
- Inauguration du composteur partagé de Vocance en présence des élus communaux et intercommunaux
- Distribution de compost de déchets verts à la déchèterie de Félines : sensibilisation à l'utilisation du compost et à l'utilisation des déchets verts in situ

Au total, 43 heures de présence sur le terrain qui ont permis de rencontrer et sensibiliser 241 personnes dont 95 enfants.



Figure 7 : Retour photo des animations durant la campagne "Tous au Compost" 2025

3.1.4 Animation de sensibilisation auprès du jeune public

En complément des animations effectuées par le SYTRAD dans les classes des écoles primaires du territoire, soit 23 classes et 506 élèves, les ambassadrices tri et prévention des déchets d'Annonay Rhône Agglo sont également intervenues dans 13 classes et ont sensibilisé 277 élèves.

Elles sont également intervenues auprès d'un public périscolaire (centre aéré, conseil municipal jeunes, foyer des jeunes travailleurs) et rencontré 110 enfants et jeunes.

Le service fait également de la sensibilisation auprès des collèges et lycées du territoire dans le cadre d'intervention en classe : 50 élèves de sixième du collège Saint Basile et 25 élèves du lycée Agrotech qui ont également visité la déchèterie d'Annonay.

Lors de la semaine du développement durable, le service a coanimé une journée sur le recyclage et la réduction des déchets avec l'atelier STILOOP au lycée Boissy d'Anglas ce qui nous a permis d'échanger avec 200 élèves.



Figure 8 : Sensibilisation à la gestion des déchets auprès du jeune public

3.1.5 Participation à des opérations de nettoyage post-inondation et organisation d'un nettoyage aux abords des lycées avec les élèves.

Les lycéens ont participé à différentes opérations de nettoyage post inondation en bord de rivière. Lors de la journée de l'environnement, le 5 juin 2025, ils ont également répondu présent pour ramasser les déchets aux abords des lycées et dans le quartier de la gare à Annonay.

L'occasion d'échanger sur les changements de comportements, le tri, le recyclage, la pollution...



Figure 9 : Journée de ramassage des déchets au quartier de la gare d'Annonay

3.1.6 Participation au Festival « J'peux pas j'ai montgolfière » au côté du SYTRAD et de STILOOP

Deux animations sur le recyclage de la matière :

- STILOOP venu présenter son savoir-faire en matière de recyclage de la matière plastique au travers d'un atelier de fabrication de toupie avec des bouchons de bouteilles déchiquetés.
- Le SYTRAD présentait un atelier sur le recyclage de la brique alimentaire avec un pulpeur pour séparer les différentes matières et un atelier de confection de papier recyclé issu du pulpeur.

Bilan : 150 personnes sensibilisées sur les 2 jours du festival.



Figure 10 : Retour photo des animations STILOOP et SYTRAD au festival J'peux pas j'ai montgolfière 2025

3.1.7 Visites du centre de tri MÉTRIpolis

Le 30 septembre 2025, un bus affrété par le SYTRAD au départ de Davézieux a permis à 55 habitants du territoire d'aller visiter le centre de tri MÉTRIpolis situé à Portes les Valence. Ces visites permettent de mieux comprendre le geste de tri et ce que deviennent ensuite les emballages et papiers triés dans les colonnes jaunes et bleues.

Cette opération sera renouvelée en 2026.



Figure 11 : Photos de la visite du centre de tri le 30 septembre 2025

3.1.8 Sensibilisation au tri sur les points d'apport volontaire et en porte-à-porte

Durant l'année 2025, les 2 ambassadrices du tri sont allées à la rencontre des usagers du service de collecte des ordures ménagères sur les points d'apport volontaire du territoire. Un moyen de recueillir directement vos pratiques et d'apporter les conseils en matière de tri des déchets. 181 personnes sensibilisées au travers de cette opération.

Une campagne de sensibilisation en porte-à-porte a également été diligentée sur le quartier du Zodiaque à Annonay et permis de sensibiliser une vingtaine de personnes.

3.1.9 Sensibilisation interne au recyclage des DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique)

À l'occasion de la Journée mondiale du recyclage, le 18 mars, une action de sensibilisation a été menée auprès des agents de la collectivité sur le réemploi, la réparation et le recyclage des équipements informatiques.

L'action s'est déroulée en trois temps :

1. un mail d'information invitant les agents à donner leurs équipements inutilisés ;
2. un temps d'échange autour du recyclage, de la réparation, du reconditionnement et de la lutte contre le gaspillage ;
3. la collecte et la remise des équipements à l'association ACCES NUMERIQUE EMPLOI.

La collecte a permis de récupérer : 3 ordinateurs portables ; 1 écran et 1 tour ; 6 claviers ; 12 souris ; des câbles.

Au-delà du volume collecté, l'objectif était surtout de faire évoluer les pratiques et de sensibiliser à la prolongation de la durée de vie des équipements, notamment par la réparation, l'achat reconditionné et le recyclage.

25 agents ont été sensibilisés et pourront à leur tour relayer ces bonnes pratiques auprès de leurs collègues dans les différents services de la collectivité.

3.2 Événements marquants 2025

3.2.1 LOGIPROX, le logiciel de suivi des composteurs partagés

Ce nouvel outil mis à disposition des collectivités adhérentes au SYTRAD permet au service de gestion durable des déchets de suivre et compiler les indicateurs de la totalité des sites de compostage partagé de la collectivité.

Du montage de projet en lien avec les communes, au suivi des sites (distribution de bioseaux, identification des usagers, apport de broyat, identification et correction des erreurs de tri, retournement, casses, distribution de compost) et enfin édition d'un bilan annuel.

Ainsi, LOGIPROX permet d'estimer les quantités de biodéchets détournées des ordures ménagères résiduelles par les sites de compostage.

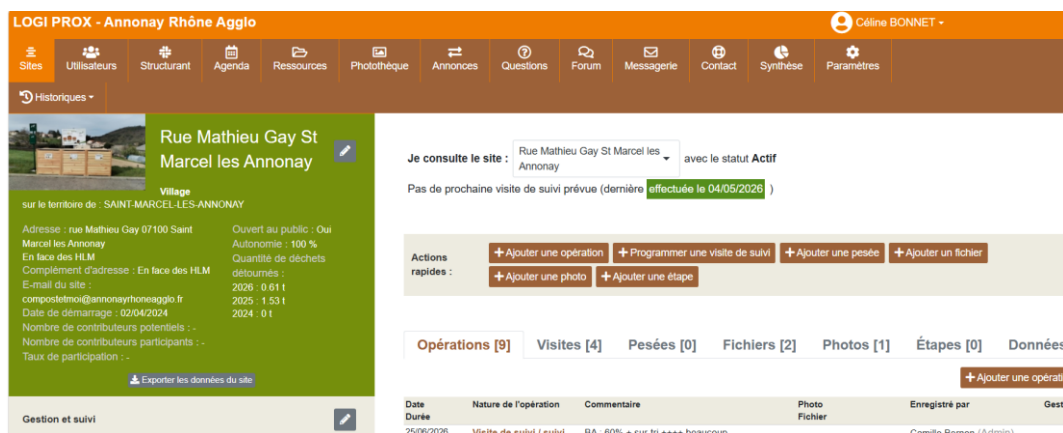


Figure 12 : Capture écran du logiciel LOGIPROX

3.2.2 Valorisation locale des déchets verts : conditions encore plus difficiles en 2025

Annonay Rhône Agglo a entrepris une réflexion pour le traitement local et agricole de déchets verts en partenariat avec le Département et la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche.

Pour la cinquième année, de juillet à octobre 2024, 1 300 tonnes de déchets verts ont été détournées de la filière conventionnelle dans le but de remettre gratuitement aux agriculteurs volontaires le produit du broyage de ces déchets verts organisé par la collectivité.

Le gisement n'a pu être broyé durant l'hiver 2024 car les intempéries ont rendu le terrain impraticable par les engins (engins agricoles et broyeur). Le broyage a été reprogrammé en 2025.



Figure 13 : photos du lieu de stockage des déchets verts en attente de broyage en octobre 2024

Entre le 14 et le 24 avril 2025, une opération de broyage des déchets verts issus des dépôts des usagers dans les déchèteries d'Annonay Rhône Agglo a été organisée afin de permettre leur valorisation agricole sous forme de broyat.

Quelques chiffres clés :

- 1 300 tonnes de déchets verts déposées sur la plateforme, soit 25% du gisement 2024 ;
- 18 agriculteurs participants, dont 2 nouveaux ;
- 119 remorques de broyat produites ;
- environ 2 200 m³ de broyat produits en 3,5 jours.

Le broyat était particulièrement humide, ce qui le rendait plus compact et collant lors du transport et du stockage.

L'analyse du broyat produit réalisée confirme sa bonne qualité agronomique : il est utilisable en agriculture biologique.

Un point de vigilance concerne la présence d'indésirables (plastiques, ferrailles, tissus...). Les contrôles montrent un niveau de contamination plus élevé que les années précédentes, avec environ 2,75 éléments indésirables par m². La qualité des déchets verts déposés par les usagers dans les déchèteries en est la cause.

L'opération rencontre également un frein de plus en plus important lié aux conditions météorologiques et la nature du terrain. La plateforme boueuse provoque des embourbements et des conditions de travail et de circulation difficiles. Elle entraîne également une souillure de la voirie publique, nécessitant des opérations régulières de nettoyage et donc des coûts supplémentaires pour la collectivité.



Figure 14 : Photos de l'opération de broyage des déchets verts 2025

En 2023, le bureau d'études NALDÉO a œuvré pour la réalisation de l'étude de gestion locale des déchets verts. La première phase a été d'établir un état des lieux, la seconde, de proposer des scénarii de mise en place de solution locale de traitement des déchets verts. Fin 2023, des propositions de scénarii ont été exposés aux élus. En 2024, un scénario a été retenu par les élus : la création d'une plateforme de dépose et de broyage des déchets verts. Néanmoins, cette solution requiert de trouver une disponibilité en foncier importante sur un axe qui permette un accès facilité aux usagers et aux camions de collecte.

3.3 Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

3.3.1 Territoire desservi

Le territoire desservi par le service de collecte et de traitement des déchets est celui d'Annonay Rhône Agglo, composé de 29 communes :

Annonay, Ardoix, Bogy, Boulieu-lès-Annonay, Brossainc, Charnas, Colombier le Cardinal, Davézieux, Félines, Limony, Le Monestier, Peaugres, Quintenas, Roiffieux, Saint Clair, Saint Cyr, Saint Désirat, Saint Jacques d'Atticieux, Saint Julien Vocance, Saint Marcel -lès-Annonay, Savas, Serrières, Talencieux, Thorrenc, Vanosc, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vinzieux, Vocance.

La population actuelle desservie est de **51 689 habitants** (population totale 2022 - données INSEE entrées en vigueur le 1er janvier 2025).

3.3.2 Collecte des déchets ménagers

3.3.2.1 Nombre d'habitants desservis par type de collecte au 1^{er} janvier 2025

Libellés indicateurs	Collecte des ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives
Nombre d'habitants desservis en points d'apport volontaire	51 689	51 689
Nombre de points d'apport volontaire	227	196

3.3.2.2 Récapitulatif des tonnages d'ordures ménagères résiduelles enlevés

En 2025, ont été collectés sur le territoire de la collectivité :

- **10 280 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMr), soit **198,88 Kg/hab (199,66 Kg/hab en 2024)**
Dont **358 tonnes** en redevance spéciale (déchets des professionnels assimilés à de l'ordure ménagère résiduelle)

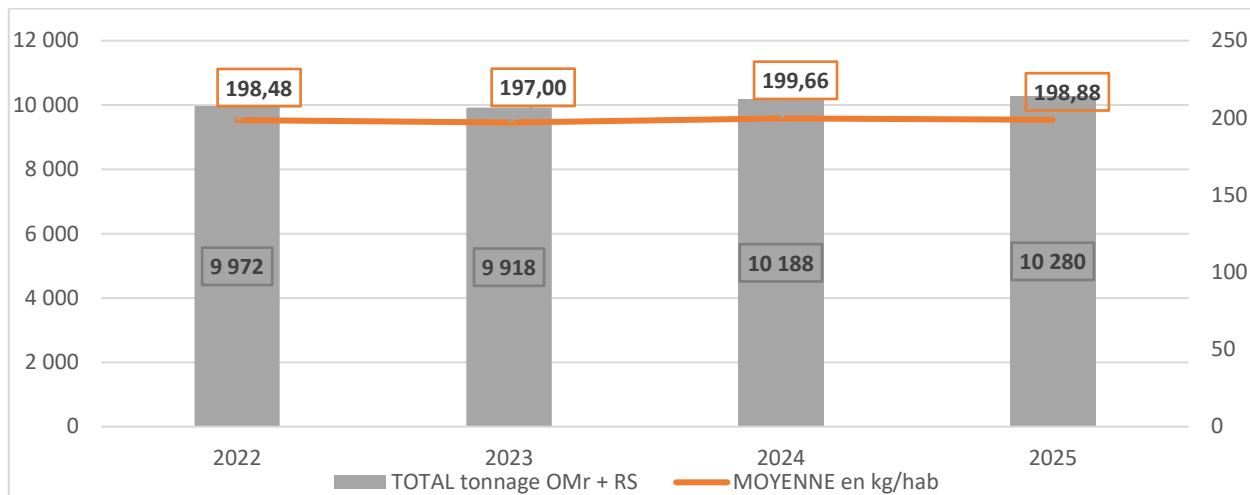
3.3.2.3 Collectes sélectives proposées

Les collectes sélectives s'effectuent en tri flux, comme suit :

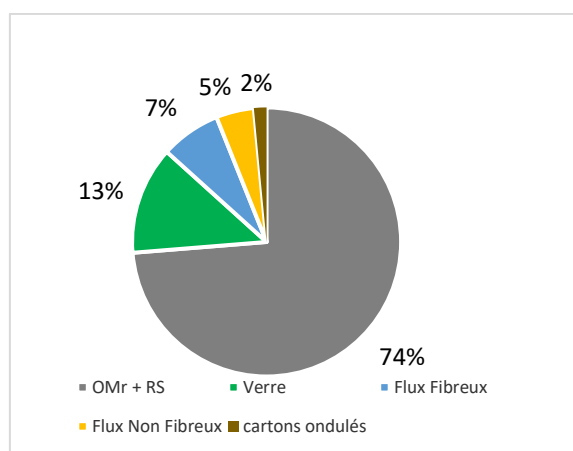
- Non-fibreux (emballages plastiques et métalliques, briques alimentaires)
- Fibreux (papiers, journaux, revues, magazines et cartonnettes)
- Verre (emballages en verre)
- **3 454 tonnes** de collecte sélective soit : **66,82 kg/hab (68,64 kg/hab en 2024)**
 - **636 tonnes** de non-fibreux, soit **12,30 kg/hab (11,97 kg/hab en 2024)**
 - **1 009 tonnes*** de fibreux, soit **19,52 kg/hab (21,07 kg/hab en 2024)**
 - **1 809 tonnes** de verre, soit **35 kg/hab (35,61 kg/hab en 2024)**
- **211 tonnes** de cartons ondulés, soit **4,08 kg/hab (3,94 kg/hab en 2024)**

*La baisse du flux fibreux s'explique en partie par la mise en place des conteneurs de collecte des cartons ondulés. Le flux a donc été détourné et représente un flux désormais décompté à part entière.

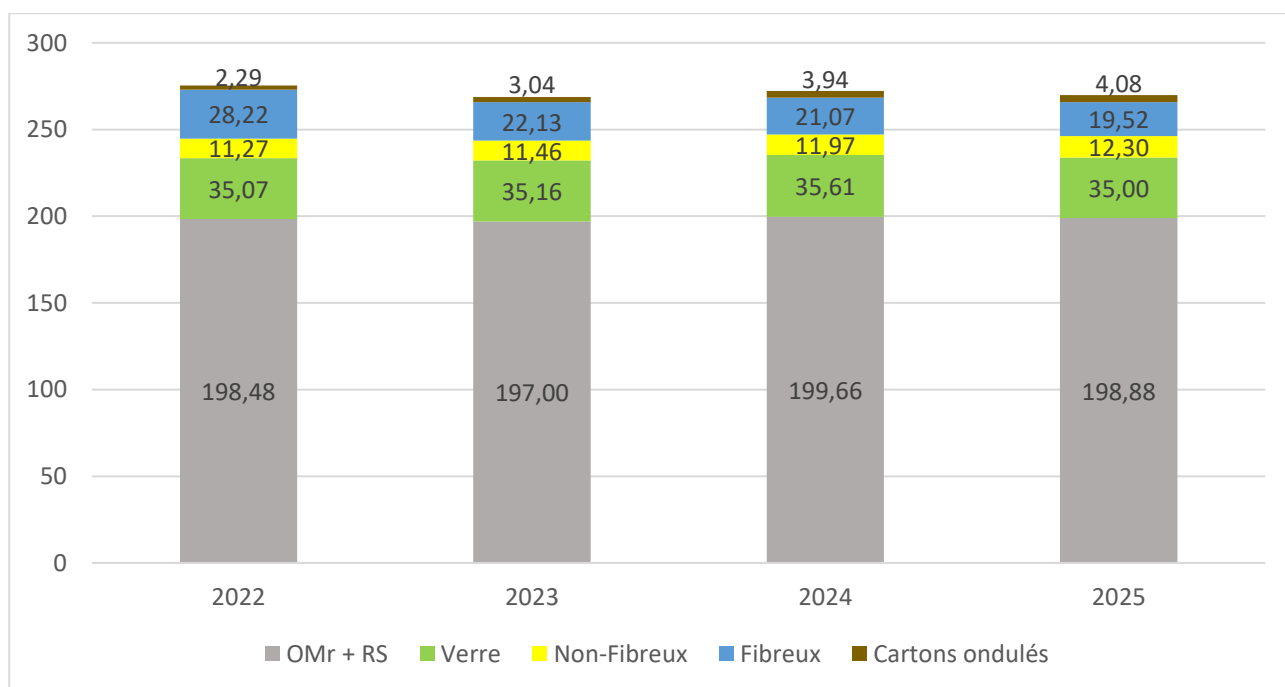
NB : les cartons ondulés ne suivent pas la même filière de recyclage que les déchets recyclables déposés dans le conteneur bleu (flux fibreux).



Graphique 1 : Tonnages d'OMr + RS et performance annuelle en kg/hab depuis 2022



Graphique 2 : Flux de déchets collectés en 2025 sur les PAV



Graphique 3 : Performance en kg/hab des flux de déchets collectés sur les îlots propreté en 2025

3.3.2.4 Fréquence de collecte

FLUX COLLECTES	FREQUENCE DE COLLECTE
NON-FIBREUX	1 fois tous les 15 jours minimum
FIBREUX	1 fois tous les 15 jours minimum
VERRE	1 fois tous les mois minimum
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	1 à 3 fois par semaine selon les secteurs

3.3.2.5 Nombre et localisation des déchèteries et types de déchets acceptés

Annonay Rhône Agglo compte 4 déchèteries sur son territoire.

Les accès sont gratuits et seulement autorisés aux particuliers qui résident sur le territoire.

Les professionnels ont un accès payant et uniquement sur la déchèterie de Marenton à Annonay.

Les déchèteries sont toutes fermées les jours fériés.

Déchèterie de Marenton à Annonay

C'est la déchèterie principale des 4 déchèteries de la collectivité, située sur la zone d'activités de Marenton à Annonay. Elle est la seule déchèterie du territoire équipée d'un pont bascule permettant d'accueillir les déchets assimilés aux ordures ménagères des professionnels.

Sont à disposition des usagers :

- 11 bennes : gravats, encombrants, bois, cartons, ferrailles, mobilier, DEEE ;
- une plate-forme de stockage des déchets verts
- des colonnes de tri : verre, fibreux et non-fibreux, et un CSE à OMr ;
- une zone de stockage pour les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ;
- un conteneur pour les déchets dangereux spécifiques (DDS) ;
- des conteneurs pour la collecte des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ;
- divers contenants pour : huile de vidange, les textiles, huile alimentaire usagée, radiographies, piles, capsules de café Nespresso, cartouches d'encre, ampoules et néons, batteries au plomb.

La déchèterie est ouverte du lundi au samedi : 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

A noter que depuis 2021, en raison de l'absence de moyens techniques pour pouvoir les accueillir sur leur déchèterie de Saint Alban d'Ay, la communauté de communes du Val d'Ay est en convention avec Annonay Rhône Agglo pour autoriser l'accès aux professionnels de leur territoire à la déchèterie de Marenton sous conditions financières. Les particuliers de la communauté de communes du Val d'Ay ne sont pas autorisés.

Déchèterie des Ensuries à Vernosc

Cette déchèterie est localisée au lieu-dit des Ensuries, près du centre bourg de Vernosc-lès-Annonay.

Sont à disposition du public :

- 6 bennes : gravats, encombrants, bois, cartons, ferrailles, déchets verts ;
- des colonnes de tri : verre, corps creux et corps plats;
- une zone de stockage pour les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ;
- divers contenants pour : huile de vidange, cartouches d'encre, textiles...
- une benne pneus et une benne mobilier
- une zone pour la collecte de l'amiante

La déchèterie est ouverte les mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 13h30 à 16h30.

Déchèterie de la Vocance à Villevocance

Cette déchèterie est localisée rue des prés peloux, à Villevocance.

Sont à disposition du public :

- 7 bennes : gravats, encombrants, bois, cartons, ferrailles, déchets verts, mobilier ;
- des colonnes de tri : verre, corps creux et corps plats;
- une zone de stockage pour les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ;
- divers contenants pour : huile de vidange, cartouches d'encre, textiles...

La déchèterie est ouverte les mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h.

Déchèterie du Flacher à Félines

Cette déchèterie est localisée sur la zone d'activités du Flacher, à Félines.

Sont à disposition du public :

- 9 bennes : gravats, encombrants, bois, cartons, ferrailles, déchets verts, mobilier ;
- des colonnes de tri : verre, corps creux et corps plats et un CSE à OMr ;
- une zone de stockage pour les déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) ;
- un local de collecte des déchets dangereux spécifique (DDS) ;
- divers contenants pour : huile de vidange, les textiles, huile alimentaire usagée, batteries au plomb, DASRI, cartouches d'encre, piles, lampes et néons

La déchèterie est ouverte les lundi et vendredi de 14h00 à 18h00, les mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et le samedi de 9h00 à 16h00.

3.3.2.6 Fréquentation des déchèteries

La fréquentation des déchèteries d'Annonay Rhône Agglo est appréciée par un compte manuel de la part des gardiens. Ce sont donc des valeurs estimatives.

A plus de 68%, la déchèterie d'Annonay comptabilise le plus grand nombre de passages.

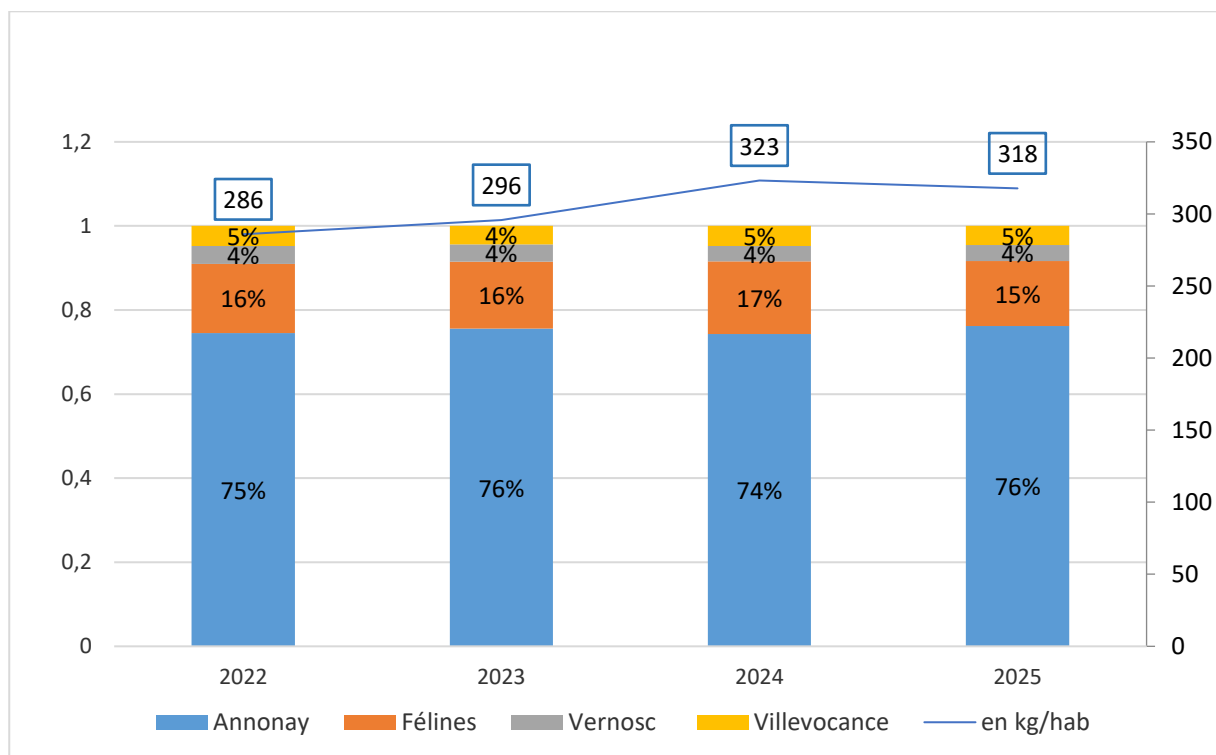
Tableau 1 : Fréquentation des déchèteries depuis 2022 en nombre de passages

	2022	2023	2024	2025
Annonay	83 715	67 595	67 267	63 484
Félines	24 508	21 845	18 094	16 829
Vernosc	8 397	8 268	7 362	5 884
Villevocance	8 746	8 823	7 071	7 057
TOTAL	125 366	106 531	99 794	93 254

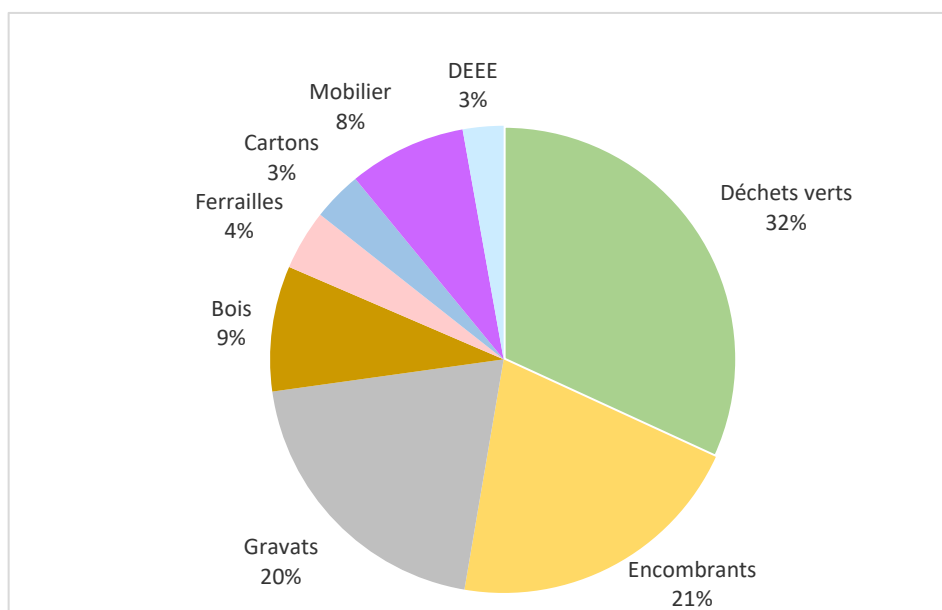
3.3.2.7 Tonnages des déchèteries en 2025

En 2025, **16 425 tonnes de déchets ont été collectées** sur l'ensemble des 4 déchèteries du territoire, un tonnage collecté en **diminution de 0.41 % par rapport à 2024** (hors pneus usagés et amiante).

	ANNONAY			FELINES			VILLEVOCANCE			VERNOSC			TOTAL 2024	TOTAL 2025	%
	2024	2025	%	2024	2025	%	2024	2025	%	2024	2025	%			
Déchets verts	4 211	4 278	1,59%	773	666	-13,84%	194	140	-27,84%	152	126	-17,11%	5 330	5 210	-2,25%
Encombrants	2 525	2 394	-5,19%	990	684	-30,91%	208	191	-8,17%	147	138	-6,12%	3 870	3 407	-11,96%
Gravats	2 396	2 493	4,05%	496	495	-0,20%	137	132	-3,65%	137	169	23,36%	3 166	3 289	3,89%
Bois	916	979	6,88%	240	256	6,67%	106	117	10,38%	67	67	0,00%	1 329	1 419	6,77%
Ferrailles	442	474	7,24%	82	110	34,15%	50	61	22,00%	25	35	40,00%	599	680	13,52%
Cartons	438	433	-1,14%	87	84	-3,45%	21	18	-14,29%	31	25	-19,35%	577	560	-2,95%
Mobilier	954	1 073	12,47%	120	168	40,00%	37	52	40,54%	21	37	76,19%	1 132	1 330	17,49%
DDS	34,63	31,92	-7,83%	7,87	7,58	-3,67%	1,76	1,65	-5,98%	1,69	1,17	-30,89%	46,0	42,3	-7,90%
Huile	15,74	19,08	21,22%	7,92	2,07	-73,86%	3,54	2,16	-38,98%	4,08	4,33	6,13%	31,28	27,64	-11,64%
DEEE	319	340	6,68%	53	68	27,51%	24	34	40,88%	16	19	16,00%	412	460	11,72%
TOTAL	12 251	12 515	2,15%	2 857	2 540	-11,08%	782	749	-4,30%	602	621	3,21%	16 492	16 425	-0,41%



Graphique 4 : Tonnage collecté par déchèterie sur Annonay Rhône Agglo depuis 2022 (hors pneus et amiante)



Graphique 5 : Répartition des tonnages des déchets collectés en 2025 dans les 4 déchèteries d'Annonay Rhône Agglo

3.3.3 Collecte des déchets assimilés

Les déchets assimilés sont les déchets des professionnels assimilables à des ordures ménagères d'un foyer. Les professionnels bénéficiant de ce service payent une redevance lorsqu'ils sont collectés et/ou par facture lorsqu'ils vont en déchèterie.

Les tonnages de déchets assimilés enlevés en 2025 se décomposent comme suit :

- Par collecte (via la Redevance Spéciale) : ordures ménagères résiduelles : 358 tonnes
- En déchèterie, 1240 T réparties de la manière suivante :
 - Cartons : 115 T
 - Encombrants : 389 T
 - Déchets verts : 117 T
 - Bois : 69 T
 - DEEE : 3 T
 - Ferrailles : 29 T
 - Gravats : 225 T
 - Mobilier : 137 T
 - Apports des communes liés aux incivilités sur les points d'apport volontaire : 156 T

3.3.4 Collecte des textiles

Les **54 conteneurs** textiles Le Relais sur le territoire (îlots propreté + grandes surfaces) ont permis de collecter et valoriser **221 tonnes** de textiles en 2025, soit 4,3 kg/hab.

3.3.5 Collecte de l'amiante

Pour les particuliers de son territoire, Annonay Rhône Agglo organise une dizaine de collectes par an sur rendez-vous pour les déchets contenant de l'amiante liée à la déchèterie des Ensuries, à Vernosc-lès-Annonay.

En 2025, **12,8 tonnes** de matériaux ont pu être évacuées pour être stockées dans un centre d'enfouissement dédié à ce type de déchets.

3.3.6 Collecte des pneumatiques

Via la filière ALIAPUR, **81 tonnes** de pneumatiques ont été collectées et valorisées en 2025, sans coût pour la collectivité.

3.4 Indicateurs relatifs au traitement des déchets

3.4.1 Localisation et nature des unités de traitement et des valorisations réalisées

Type de déchets	Lieu de traitement	Nature du traitement
Ordures ménagères résiduelles	Centre de valorisation organique SYTRAD St-Barthélémy de Vals (26)	Tri mécano-biologique
Emballages recyclables Papiers-cartons	Centre de tri Metropolis Portes-lès-Valence (26)	Tri mécanisé
Verre	VERALLIA Saint Romain le Puy (42)	Recyclage
Textiles	Le Relais Pélussin (42)	Réemploi ou recyclage matière
Encombrants	ISDND Roussas (26)	Enfouissement
Cartons de déchèteries	Vachez industrie (26)	Conditionnement
Gravats	MOUNARD TP Boulieu (07)	Valorisation matière
Bois	VALORSOL Bourg de Péage (42)	Valorisation matière
Déchets verts	BIOVALOR Pont-de-l'Isère (38)	Co-compostage
Ferrailles	33 Salaise/Sanne (38) PAPREC	Broyage avant recyclage
Piles	ARC EN CIEL RECYCLAGE Izeaux (38)	Valorisation matière
Ampoules et néons	ARTEMISE Vulaine (10) LIMIVER Seclin (59) RELIGHT Milan	Valorisation matière
Cartouches d'encre	COLLECTORS Lyon (69)	Valorisation matière
Déchets Dangereux Spécifiques	TREDI Salaise/Sanne (hors EcoDDS)	Incinération
Huiles alimentaires usagées	TREDI Salaise/Sanne HUILETIC Asperjoc (07)	Incinération Valorisation matière
Batteries au plomb	RECYLEX Arnas (69)	Valorisation matière
Amiante liée	SUEZ ISDND de Donzère (26) MINERAL SOLUTIONS St Sorlin en Valloire (26)	Enfouissement
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	PURFER – St Pierre de Chandieu (69) TERECOVAL – La Chambre (73) ENV. RECYCLING Domerat (03) SIBUET ENV. Le Cheylas (38) GALOO Vernouillet (28)	Recyclage ou réutilisation

3.4.1.1 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

- Campagne régulière de nettoyage des îlots propreté
- Curage des débourbeurs-déshuileurs des déchèteries
- Campagne annuelle pour mesure d'empoussièrement à l'amiante dans le cadre de la collecte de l'amiante liée sur la déchèterie de Vernosc

4 Indicateurs financiers

4.1 Modalités d'exploitation du service

MISSION	MODALITE D'EXPLOITATION	DATE DE DÉBUT DE PRESTATION et DUREE MAXI DU MARCHÉ
Collecte / transport des ordures ménagères résiduelles	Prestation - titulaire des marchés : COVED	01/07/2023 7 ans
Collecte / transport des non-fibreux	Prestation - titulaire des marchés : COVED	01/07/2023 7 ans
Collecte / transport des fibreux	Prestation - titulaire des marchés : COVED	01/07/2023 7 ans
Collecte / transport du verre	Prestation - titulaire du marché : MINERIS	01/07/2023 7 ans
Lavage des conteneurs semi-enterrés	Prestation - titulaire du marché : COVED	01/07/2023 7 ans
Déplacement des matériels de collecte (sinistre, renouvellement)	Prestation - titulaire du marché : COVED	Ponctuel en fonction des commandes
Lavage des colonnes de tri	Régie	
Entretien du matériel de collecte	Régie	
Gardiennage des déchèteries d'Annonay, Vernosc, Félines et Villevocrance	Prestation - titulaire des marchés : COVED	01/10/2024 4 ans
Traitement des ordures ménagères résiduelles	Délégué au SYTRAD par adhésion	
Tri et conditionnement des matières recyclables issues de la collecte sélective	Délégués au SYTRAD par adhésion	
Traitement des encombrants de déchèteries	Prestation - titulaire du marché : VEOLIA	01/10/2024 4 ans
Conditionnement et recyclage des cartons de déchèteries	Délégué au SYTRAD par adhésion	
Co-Compostage des déchets verts de déchèteries	Prestation - titulaire du marché : COVED	01/10/2024 4 ans
Recyclage du bois de déchèteries	Prestation - titulaire du marché : VALORSOL	01/10/2024 4 ans
Recyclage des ferrailles de déchèteries	Prestation - titulaire du marché : GDE	01/10/2024 4 ans
Recyclage des gravats de déchèteries	Prestation - titulaire du contrat : MOUNARD TP	01/10/2024 4 ans
Collecte et traitement des déchets dangereux spécifiques de déchèteries	Prestation en commande groupée avec le SYTRAD-TREDI	10/05/2025 3 ans
	Filière REP - ECODDS	01/01/2022 6 ans

MISSION	MODALITE D'EXPLOITATION	DATE DE DÉBUT DE PRESTATION et DUREE MAXI DU MARCHÉ
Collecte et traitement des huiles minérales usagées	Filière REP - CYCLEVIA	01/01/2025 6 ans
Collecte et traitement des déchets contenant de l'amiante liée	Prestation en commande groupée avec le SYTRAD – VALORSOL	01/07/2025 3 ans
Collecte et traitements des déchets de soins à risques infectieux (DASRI)	Prestation – DASTRI	Convention jusqu'à dénonciation (seul acteur)
Collecte et recyclage des huiles alimentaires usagées	Prestation – TREDI Prestation - Huilétic	Marché SYTRAD pour les déchèteries d'Annonay, Vernosc et Villevoisance et Convention jusqu'à dénonciation pour la déchèterie de Félines
Collecte et recyclage / traitement des déchets d'équipement d'ameublement	Filière REP - ECOMAISON	01/01/2024 6 ans
Collecte et recyclage / traitement des pneumatiques usagés	Filière REP - ALIAPUR	Convention jusqu'à dénonciation (seul acteur)
Collecte et recyclage / traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Filière REP - ECOSYSTEM	01/07/2022 Fin au 31/12/2027
Collecte et recyclage / traitement des piles	Filière REP - COREPILE	Convention jusqu'à dénonciation (seul acteur)
Collecte et recyclage / traitement des déchets textiles	LE RELAIS Filière REP Refashion	Convention jusqu'à dénonciation (seul acteur)
Collecte et recyclage / traitement des cartouches d'encre	Filière REP - COLLECTORS	Convention jusqu'à dénonciation (seul acteur)
Collecte, recyclage / traitement et rachat matière des batteries au plomb	Contrat avec CAMPINE	Convention jusqu'à dénonciation
REP pour les emballages ménagers et papiers	Contrat pour l'action et la performance CITEO	01/01/2025 5 ans
Rachat du verre	Contrat filière VERALLIA	01/01/2024 6 ans
Rachat des journaux, revues et magazines	Contrat avec NORSKE SKOG	Contrat SYTRAD 01/01/2024 6 ans
Rachat des briques alimentaires, cartonnettes et des cartons de déchèteries	Contrat avec REVIPAC	01/01/2024 6 ans
Rachat des emballages plastiques	Contrat filière avec VALORPLAST	01/01/2024 6 ans

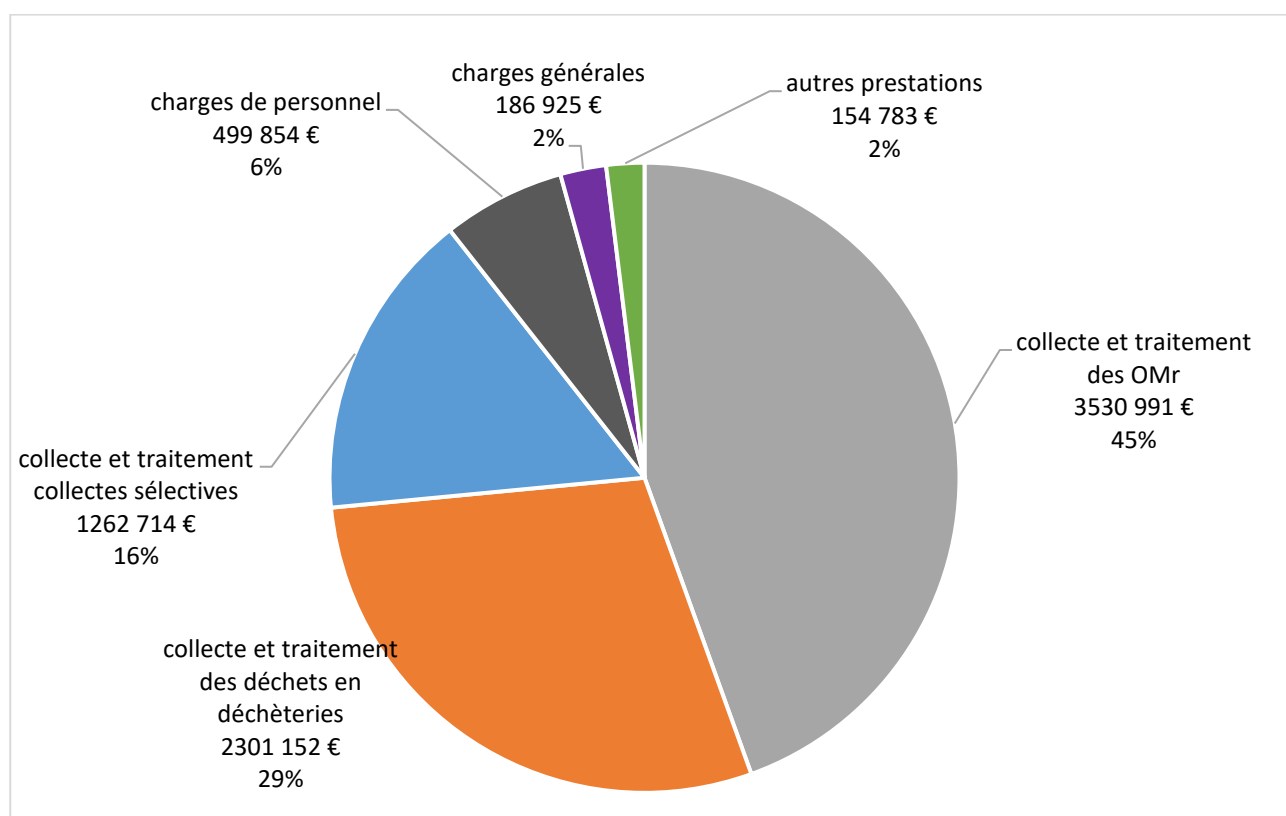
MISSION	MODALITE D'EXPLOITATION	DATE DE DÉBUT DE PRESTATION et DUREE MAXI DU MARCHÉ
Rachat des emballages en aluminium	Contrat avec REGEAL AFFIMET	01/01/2024 6 ans
Rachat des emballages en acier	Contrat avec ARCELORMITTAL	01/01/2024 6 ans

REP = responsabilité élargie au producteur de déchet

4.2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

4.2.1 Dépenses réelles de fonctionnement du service

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2025 s'élèvent à : **7 936 418 €** (+ 1,4% par rapport à 2024)



Graphique 6 : Répartition des charges de fonctionnement sur 2025

Avec la mise en place du budget annexe déchets, le budget général de l'Agglomération facture à la compétence déchets des frais de structure qui se composent d'une part de masse salariale et d'autre part de frais généraux.

La masse salariale comprend désormais le coût du personnel du service déchets en plus de la masse salariale des services ressources et de la direction générale.

La masse salariale de la direction et des services ressources représente 29% des charges de personnel.

Les frais de structure liés à l'usage des locaux par le service déchets et les indemnités des élus référents sont eux compris dans les charges générales à hauteur de 10%.

4.2.2 Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

PRESTATION	TITULAIRES	MONTANT TTC
Collecte des ordures ménagères et résiduelles	COVED	1 080 717.68 €
Gardiennage, location, tassement et transport des bennes de déchèteries	COVED	1 338 393.45 €
Traitement des encombrants collectés en déchèteries	COVED	670 514.99€
Collecte sélective flux fibreux et non-fibreux	COVED	669 643.87 €
Collecte du verre	MINERIS	123 793.17 €
Transport et traitement des déchets verts	COVED	98 104.09 €

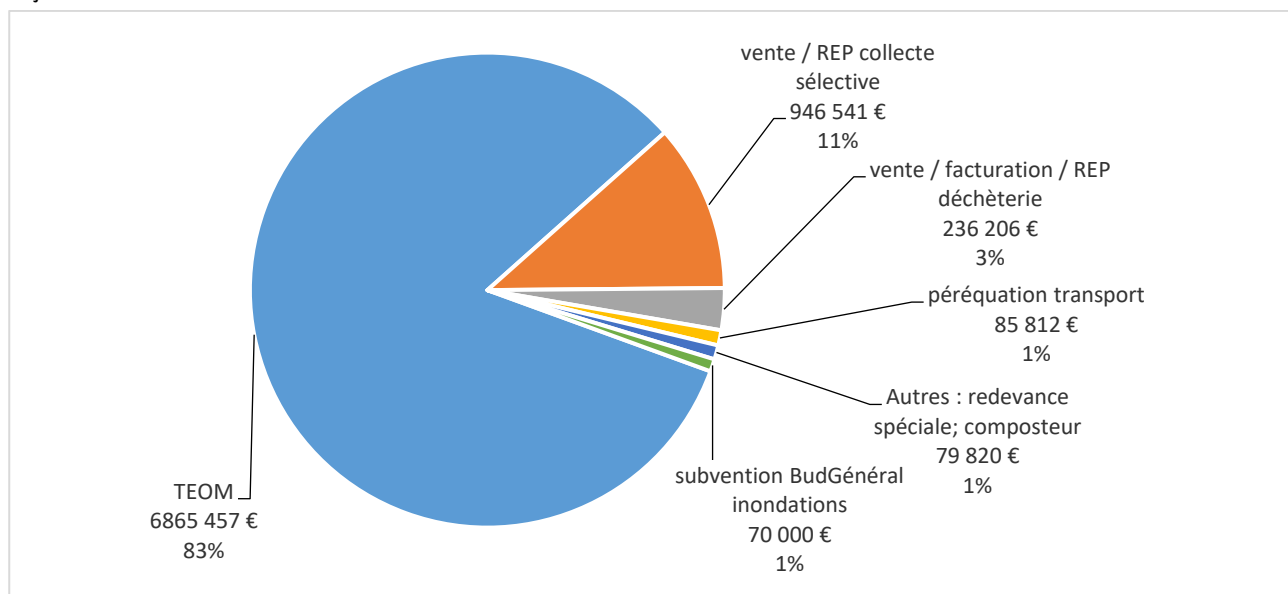
4.2.3 Modalités de financement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **8 283 836 €** (+5,48% par rapport à 2024)

A 83%, le financement du service est essentiellement réalisé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), avec un taux 2025 voté de 11,70% (inchangé par rapport à 2024) pour un montant de **6 865 457 €**.

A hauteur de 11%, les produits liés à la collecte sélective et donc au geste de tri des usagers représentent le deuxième poste de recette du budget annexe déchets. En effet, le service bénéficie de recette car il vend les matières triées par les usagers (résines plastiques, acier, aluminium, cartonnettes ...) et reçoit également des soutiens des éco-organismes chargés du reversement des REP (Responsabilité Elargie au Producteur)⁴.

D'autres recettes proviennent de la facturation des usagers assimilés (administrations et entreprises) via la redevance spéciale et les apports en déchèteries ainsi que la péréquation transport versée par le SYTRAD. Cette dernière correspond à une cagnotte commune entre EPCI membres du SYTRAD répartie de manière équitable sur les coûts de transport supportés par chacune entre elles pour rejoindre les sites de traitement.



Graphique 7 : Répartition des produits de fonctionnement sur 2025

⁴ Voir Annexe pour la définition de la REP

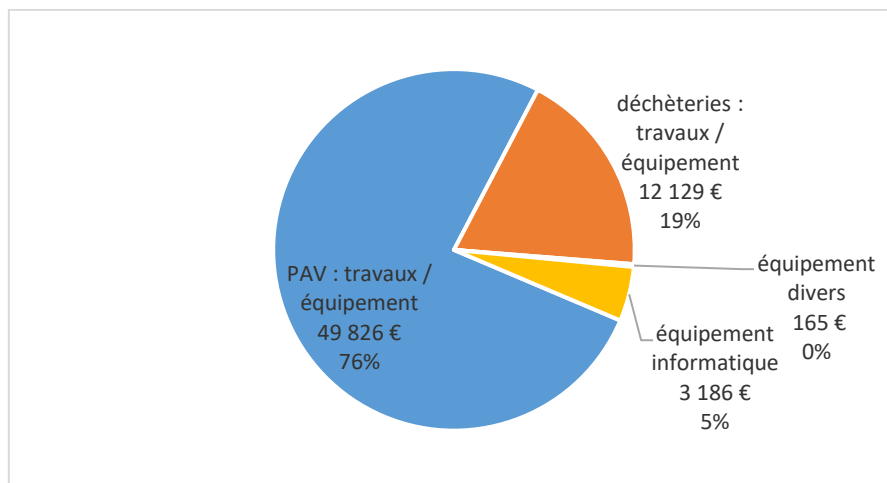
4.2.4 Dépenses réelles d'investissement du service

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à **65 306 €**.

Les investissements sur l'année 2025 ont été très faibles et représentent des postes de dépenses permettant de faire vivre le service à l'identique et à entretenir le parc.

A l'instar du premier poste de dépense, à hauteur de **49 826 €**, qui concerne de la fourniture et pose de conteneurs semi-enterrés sur les communes de Roiffieux, Annonay et Brossainc.

19% des dépenses ont permis de remplacer des équipements vétustes dans les déchèteries notamment des barrières et portails.



Graphique 8 : répartition des dépenses d'investissement 2025

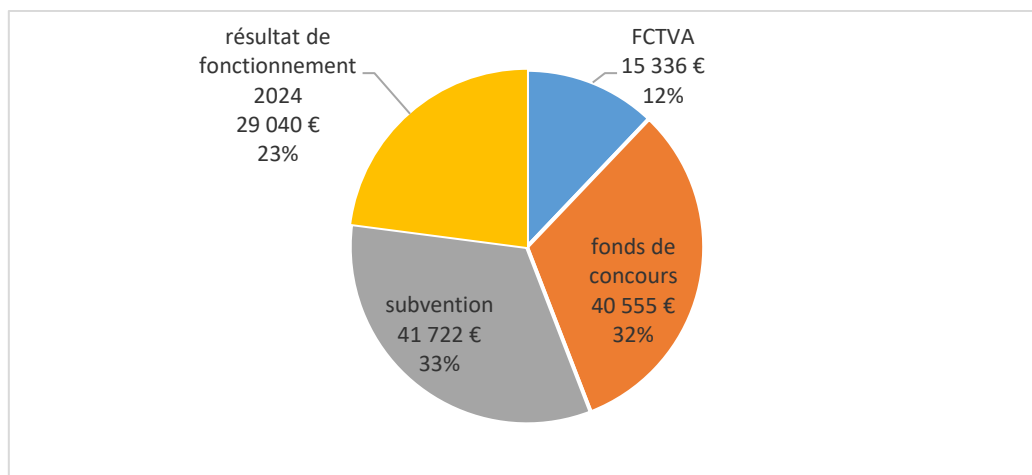
4.2.5 Recettes d'investissement du service

Les recettes d'investissement 2025 s'élèvent à **126 653 €**.

La première source de recettes d'investissement en 2025 correspond aux subventions obtenues :

- **16 620 €** du Fonds Vert (Etat) pour l'achat de matériel de collecte
- **25 102 €** du programme LEADER (Europe) pour les actions sur la gestion des biodéchets

Dans le cadre de la mise en place des conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles, les communes membres ont la possibilité de choisir cet équipement également pour les flux de collecte sélective en lieu et place des colonnes aériennes. Il leur est toutefois demandé une participation financière pour couvrir le surcoût via un « fonds de concours ». Les fonds de concours représentent la deuxième source de recettes d'investissements du budget déchets en 2025.



Graphique 9 : répartition des recettes d'investissement 2025

Table des matières des illustrations et graphiques

Figure 1 : évolution des DMA en Auvergne Rhône Alpes (source ORDEC)	4
Figure 2 : destination de traitement des DMA (source ORDEC)	5
Figure 3 : Cartographie du territoire SYTRAD.....	6
Figure 4 : Résultat du MODECOM 2025 du SYTRAD.....	7
Figure 5 : Résultat du MODECOM 2025 d'Annonay Rhône Agglo	8
Figure 6 : Composteur partagé de Saint Désirat.....	10
Figure 7 : Retour photo des animations durant la campagne "Tous au Compost" 2025	11
Figure 8 : Sensibilisation à la gestion des déchets auprès du jeune public	11
Figure 9 : Journée de ramassage des déchets au quartier de la gare d'Annonay	12
Figure 10 : Retour photo des animation STILOOP et SYTRAD au festival J'peux pas j'ai montgolfière 2025	12
Figure 11 : Photos de la visite du centre de tri le 30 septembre 2025.....	13
Figure 12 : Capture écran du logiciel LOGIPROX.....	14
Figure 13 : photos du lieu de stockage des déchets verts en attente de broyage en octobre 2024	14
Figure 14 : Photos de l'opération de broyage des déchets verts 2025	15
Graphique 1 : Tonnages d'OMr + RS et performance annuelle en kg/hab depuis 2022	17
Graphique 2 : Flux de déchets collectés en 2025 sur les PAV	17
Graphique 3 : Performance en kg/hab des flux de déchets collectés sur les îlots propreté en 2025	17
Graphique 4 : Tonnage collecté par déchèterie sur Annonay Rhône Agglo depuis 2022 (<i>hors pneus et amiante</i>).....	21
Graphique 5 : Répartition des tonnages des déchets collectés en 2025 dans les 4 déchèteries d'Annonay Rhône Agglo.....	21
Graphique 6 : Répartition des charges de fonctionnement sur 2025	26
Graphique 7 : Répartition des produits de fonctionnement sur 2025.....	27
Graphique 8 : répartition des dépenses d'investissement 2025	28
Graphique 9 : répartition des recettes d'investissement 2025	28

ANNEXE 1 : La REP (Responsabilité élargie du producteur)

La Responsabilité Élargie du Producteur (REP) est un processus financier et/ou opérationnel qui responsabilise les entreprises qui mettent certains produits sur le marché afin de participer à la prise en charge de ces produits lorsqu'ils deviennent des déchets.

L'objectif est donc de faire peser une partie du coût de la fin de vie **sur celui qui est à l'origine de la mise sur le marché**, plutôt que de faire supporter l'intégralité de cette charge à la collectivité et donc aux contribuables et usagers.

Les metteurs sur le marché ne versent pas directement de l'argent aux collectivités. Ils versent une **éco-contribution**, calculée en fonction du nombre et de la qualité des produits, **à un éco-organisme** agréé par l'Etat ; qui lui-même versera des soutiens aux collectivités en charge de la gestion des déchets en fonction des tonnes de déchets triées et recyclées prises en charge.

Annonay Rhône Agglo est en contrat avec ces éco-organismes : Refashion (textiles), CITEO (emballages), EcoMaison (mobilier), EcoDDS (déchets dangereux), ALIAPUR (pneus), CYCLEVIA (huiles minérales)

La REP vient donc **partager la responsabilité et une partie du financement de la gestion des déchets entre les différents acteurs**, elle ne supprime pas pour autant la charge pour la collectivité.

